

LA GAZETTE d'AGUILCOURT

BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION

N°195

septembre 2001

Site Internet : <http://aguilcourt.ifrance.com>

Le Mot du Maire

Le 9 juillet dernier, le vote unanime des conseillers généraux de l'Aisne contre l'implantation d'un aéroport dans notre département pouvait légitimement faire croire à la fin des craintes suscitées par ce projet.

Le 5 septembre, M. Pierre Zémor, président de la commission nationale du débat public, annonçait que le secteur de Juvincourt faisait partie des huit sites retenus pour accueillir le 3^{ème} aéroport du grand bassin parisien.

Le 28 septembre, Monsieur Jean-Paul Huchon, président du Conseil Régional d'Ile de France, pronostiquait une décision imminente du gouvernement en faveur d'un site situé dans la région de Reims...

Malgré des solutions économiquement plus intéressantes, malgré les oppositions marquées du Conseil Général, d'une majorité de Conseils Municipaux, de la population locale, l'Etat persiste dans ce projet coûteux favorisant une expansion du transport aérien dont les récents évènements ont prouvé la fragilité sécuritaire et économique.

L' avion est-il vraiment mieux adapté et plus rapide que le TGV sur des trajets inter-régionaux ???

Le trafic aérien va-t-il croître aussi rapidement que les experts le prévoient ???

Je crains que les technocrates, qui nous imposent leurs décisions par politiques interposés, ne cèdent une nouvelle fois à

leurs phantasmes de projets pharaoniques en dépit de l'intérêt général et du bon sens le plus évident.

Monsieur Jean Thouraud a souhaité mettre un terme à son mandat de Conseiller Général du Canton ; les électeurs qui participeront au scrutin de dimanche prochain seront sans doute influencés par la situation actuelle d'incertitude quand à l'aboutissement de ce projet d'aéroport.

Mais n'oublions pas que le rôle du Conseiller Général reste principalement de s'investir à long terme, avec les élus locaux, dans le développement économique, l'éducation, la sécurité routière, les services à la population, l'entretien des réseaux routiers.

Jean-Marc LE GOUELLEC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 7 septembre

10 conseillers présents

CONVERSION DES REGIES EN EURO

Le Maire a informé les Conseillers qu'à dater du 1^{er} janvier 2002, les comptabilités M 14 et M 49 basculeront en euro. Des assurances ont été prises auprès du prestataire de service qui assure la maintenance des logiciels. Néanmoins, il est nécessaire que les régies soient converties en euro par délibération du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a donc décidé de fixer les tarifs suivants :

photocopie : 0,15 euro

location de la salle pour les résidants de la Commune : 77 euros.

location de la salle pour les non-résidants : 100 euros.

loyer mensuel du logement communal : 321,50 euros.

concession cimetière : 92 euros.

abonnement assainissement : 77 euros.

DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT D'UN SCHÉMA LOCAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Suite à la proposition de M. MALIK-AÏT AÏSSA, Ingénieur subdivisionnaire à la D.D.E., subdivision de Laon, le Maire a sollicité l'avis des Conseillers quant à l'engagement d'un Schéma Local d'Aménagement et de Développement. Le montant de cette prestation est de 15.750 f. H.T. non subventionnables, mais ce S.L.A.D. est un outil souhaitable pour planifier les prochains travaux d'aménagement et les évolutions d'urbanisme à venir.

A la majorité des membres présents, les Conseillers ont pris la décision d'engager cette procédure.

La possibilité d'établir une convention entre la Commune et le C.A.U.E. (Comité d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) reste en projet.

EXONERATION DES TAXES FONCIERES ET PROFESSIONNELLES

Le Maire a fait part au Conseil Municipal des possibilités d'exonération de taxes foncières sur le bâti et de taxes professionnelles en faveur des entreprises et des exploitations agricoles nouvelles. Les conditions très strictes d'attribution de ces exonérations ne s'appliquent à aucun contribuable de la Commune.

VOTE DU TAUX DE L'INDEMNITE DU RECEVEUR

En vertu de l'arrêté ministériel du 16.12.83, le Conseil Municipal nouvellement élu doit délibérer afin d'arrêter les modalités d'attribution de l'indemnité de conseil du Receveur.

Le montant maximum de cette indemnité, calculée sur les dépenses moyennes des trois dernières années, s'élève pour la Commune d'Aguilcourt à 2.104 f. pour l'année 2000. Le Conseil Municipal doit fixer le taux d'attribution de l'indemnité effectivement versée. A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le taux antérieur, soit 100 %.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Suite au courrier émanant de M. MALPEZZI, Maire d'Aizelles, et Conseiller Général du Canton de Craonne, sollicitant une aide financière suite aux graves inondations que sa commune a subies, le Conseil Municipal, à

l'unanimité des membres présents, a décidé de ne pas donner suite à la demande.

Le Maire a dressé un bilan des contrats de travail s'appliquant aux trois employés communaux :

M. Dominique JOUDART bénéficie d'un Contrat Emploi Consolidé (20 heures / semaine) renouvelé le 1^{er} août 2001 pour un an.

M. Jean-Claude LEBoulque bénéficie d'un Contrat Emploi Consolidé (20 heures / semaine) renouvelé le 16 août 2001 pour un an. La prise en charge de l'Etat s'élève à 80 % du salaire brut.

M. Thierry LEFEVRE bénéficie d'un Emploi Jeunes (35 heures / semaine) pour une durée de 5 ans. La prise en charge de l'Etat s'élève à 100 % du salaire brut. Il va prochainement bénéficier d'une formation à l'entretien des espaces verts d'une durée de 10 jours.

Le Maire a donné lecture d'un rapport du Trésorier de Guignicourt sur la situation financière de la Commune en 2000. La bonne maîtrise de ses charges, et la stabilisation de ses recettes fiscales, lui permet une augmentation de ses capacités d'autofinancement, qui se situe désormais au niveau de la moyenne départementale. Cette capacité d'autofinancement, une pression fiscale modérée et une dette faible, confèrent à la Commune d'Aguilcourt de bonnes marges de manoeuvres pour les projets d'aménagement.

Le Maire a donné connaissance au Conseil Municipal du compte-rendu du Conseil Communautaire de la C.C.C.P. qui s'est tenu le 9 juillet 2001 à Saint-Erme.

Prochaine séance : Vendredi 5 octobre 2001 à 20h00.

ELECTIONS CANTONALES

Le 22 août dernier, Monsieur Jean THOURAUD a remis sa démission de Conseiller Général du Canton de Neufchatel à Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aisne. Il détenait ce mandat depuis mars 1985.

Monsieur le Préfet de l'Aine a arrêté la date des élections cantonales au dimanche 7 octobre prochain et éventuellement, en cas de second tour, au dimanche suivant, le 14 octobre.

Cinq candidats se présentent à ce scrutin :

M. Philippe TIMMERMAN
Mme Chantal CHEVALIER
M. Daniel CHARLES
M. Bruno DALBERTO
Mme Anne-Marie FOURNIER

RÉUNIONS PUBLIQUES A AGUILCOURT

Daniel CHARLES

tiendra une réunion publique
dans la salle communale

le Mardi 2 octobre, à 19h30

Philippe TIMMERMAN

tiendra une réunion publique
dans la salle communale

le Vendredi 5 octobre, à 18h

Chantal CHEVALIER

tiendra une réunion publique
dans la salle communale

le Jeudi 4 octobre, à 18h

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes désirant se faire inscrire sur les listes électorales de la commune ont la possibilité de le faire en se présentant à la Mairie du 1^{er} septembre au 31 décembre 2001.

L'intéressé doit présenter :

- une pièce attestant de son identité et de sa nationalité française (carte nationale d'identité, livret de famille, fiche d'état-civil, passeport même périmé)

- une pièce attestant de son attaché à la commune, en tant que résidant ou contribuable.

Les jeunes qui ont atteint ou atteindront l'âge de 18 ans avant le 1^{er} mars 2002 seront inscrits d'office.

AVIS

L'arrêté du 29 août 2001 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour la commune d'Aguilcourt lors des inondations par remontées de

nappe phréatique du 1^{er} janvier au 31 mai 2001 a été publié au Journal Officiel du 26 septembre 2001.

Dès sa publication, les sinistrés disposent d'un délai de dix jours pendant lesquels ils pourront déposer auprès de leurs compagnies d'assurances un état estimatif des dégâts subis afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi 82-600 du 13 juillet 1982.

DOSSIERS DE BOURSES D'ETUDES

Le Département de l'Aisne accorde :

- des *bourses d'enseignement du second degré*
- des *bourses d'enseignement supérieur* ou des *allocations d'études*

Les bourses départementales d'enseignement secondaire peuvent être accordées, selon les ressources des parents, aux élèves demi-pensionnaires ou internes dont les parents sont domiciliés dans le Département de l'Aisne et qui sont scolarisés dans un établissement situé sur le territoire français et habilité à recevoir des boursiers nationaux. Les dossiers doivent être présentés avant le 26 octobre 2001.

Les bourses départementales d'enseignement supérieur peuvent être accordées, selon les ressources des parents et l'âge du demandeur, aux étudiants dont les parents sont domiciliés dans l'Aisne et qui poursuivent leur cursus d'enseignement dans un établissement situé sur le territoire français et habilité à recevoir des boursiers nationaux. . Les dossiers doivent être présentés avant le 28 décembre 2001.

Les allocations d'études départementales sont accordées aux étudiants dont les parents sont domiciliés dans l'Aisne, pour suivre une formation à l'étranger. Les dossiers doivent être présentés avant le 28 décembre 2001.

Les fiches techniques détaillant les conditions d'attribution sont consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat, et les bénéficiaires de ces aides doivent renouveler chaque année leur dossier.

OPÉRATION BRIOCHES

L'A.P.E.I. (Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) de Laon a fixé la date de son Opération Brioche aux

Samedi 13 et Dimanche 14 octobre

et compte sur vous pour obtenir les moyens de continuer la réalisation de ses projets afin d'offrir aux handicapés un maximum de structures d'accueil correspondant à leurs besoins.

Aucun prix de vente n'est imposé, mais compte tenu du prix d'achat des brioches, confectionnées par un artisan local, il est souhaitable que votre don soit supérieur à 15 francs par brioche pour qu'il puisse être significatif.

Vous êtes, d'ores et déjà, remerciés de votre générosité.

LA 5^E BROCANTE D'AGUILCOURT



Succès honorable pour l'édition 2001 de la Brocante d' Aguilcourt.

Plus de 45 exposants étaient répartis dans les rues du 80° R.I.et Julien Fenaux et une affluence régulière

à permis aux vendeurs comme aux acheteurs de faire de bonnes affaires. Merci à tous les participants, aux organisateurs bénévoles et probablement rendez-vous l'an prochain.

FÉLICITATIONS (SUITE)

Nous publions ci-dessous un complément à la liste non exhaustive de la Gazette de Juillet-Août des jeunes ayant obtenu un diplôme en fin d'année scolaire 2000-2001 :

Certificat d'Aptitude Professionnelle :

Mathieu TRIPETTE

Diplômes d'enseignement supérieur :

Cécile PETIT (Licence de lettres modernes spécialisées)

OFFRE D'EMPLOI

La société GOREZ, entreprise de travaux publics régionale, recherche, dans le cadre de son développement **des manœuvres, des chefs de chantier, des conducteurs d'engins, des chauffeurs poids lourds.**

Les candidats doivent être expérimentés mais les demandes des débutants seront également étudiées.

Transmettre CV et lettre de motivation à

GOREZ

33, route de Reims

51450 BETHENY

AMICALE DE PÊCHE « LA SUIPPE »

La de la truite « Fario et Arc » sera fermée ledimanche 7 octobre au soir ; profitez de ces derniers moments pour prendre une « belle mouchetée ».

Je vous demande de me rapporter les bagues des truites que vous avez capturées afin de suivre le résultat des rempoissonnements.

Je vous rappelle que la dernière séance de nettoyage aura lieu **le samedi 13 octobre** : Rendez-vous à 8 heures place de l'église. Le règlement prévoit la participation obligatoire d'une ½ journée de travail pour les pêcheurs de plus de 16ans. Au cas ou celle-ci ne serait pas effectuée, il sera impossible d'obtenir une carte sur le parcours de l'Amicale pour 2002.

La pêche de tous les autres poissons reste ouverte jusqu'au 27 janvier 2002.

Amicalement à tous

Michel TRICOT

LA GAZETTE D'AGUILCOURT

Conception et mise en page : Jean-Marc LE GOUELLEC

Comité de rédaction : J. BEGUIN - M. KIELB - J.M. LE GOUELLEC - G. MILLART

Quelques données statistiques concernant Aguilcourt

367 habitants

POPULATION - ÉVOLUTIONS ET RENOUVELLEMENT

Population 1999**

359

- Rang départemental

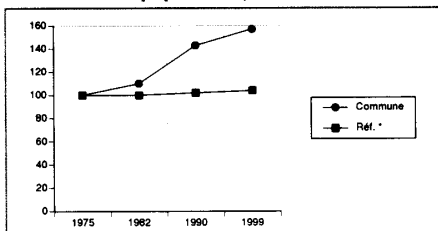
289

** Population sans doubles comptes

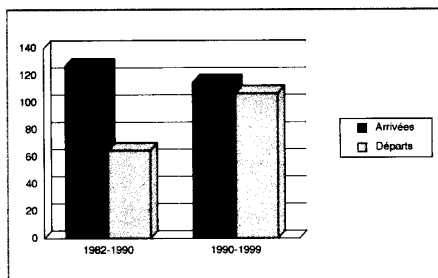
- Rang national

19037

Variation de la population (en indice : base 100 en 1975)



En %	Evolution totale	Evolution moy. annuelle	
		Commune	Réf.*
75/82	10,5	1,4	0,02
82/90	30,2	3,3	0,26
90/99	9,5	1	0,27



1990-1999	
Arrivées	115
Départs	107
Solde migratoire	8
Naissances	46
Décès	23
Solde naturel	23
Variation totale	31

Population habitant la commune en 1990 et 1999

En valeur absolue

198

En % de la population 99

55,2

* Moyenne nationale des communes appartenant à la même strate démographique
Source INSEE/RGP75-82-90-99 - BDL Ecolocale / Strater



CAISSE D'ÉPARGNE